



LETTRE OUVERTE

Le 1^{er} mars 2023

Me Jean-Pierre Baldassare
Me Simon Vincent
Bélanger, Sauvé SENCRL
5 Place Ville-Marie
Bureau 900
Montréal, Québec
H3B 2G2

et

Me Simon Larose
Me Stéphanie Garon
Bernard, Roy (Justice-Québec)
1 rue Notre-Dame Est
Bureau 8.00
Montréal, Québec
H2Y 1B6

Chers collègues,

Objet: Sauvetage Animal Rescue c. Ville de Longueuil et
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
C.S.L. 505-17-013241-221

Je vous écris dans le cadre du dossier précité, suite au visionnement de vidéos pour le moins troublantes que vous trouverez jointes à la présente.

Comme vous l'aurez constaté, considérant la nature de ce qui est adressé, j'ai l'intention de rendre cette lettre publique. Il est en effet nécessaire que l'ensemble de la population puisse mesurer l'ampleur de l'inconsidération de nos gouvernements pour le bien-être des cerfs du Parc Michel-Chartrand et de ses environs.

Ces vidéos, captées le 19 février 2023 par des citoyens avertis de la Ville de Longueuil souhaitant demeurer anonymes, furent raccourcies, puis repartagées par notre client sur son compte YouTube. La scène filmée s'étendait originalement sur une période d'environ 45 minutes, pendant lesquelles une quinzaine de balles ont été tirées par un policier du Service de police de la Ville de Longueuil sur un jeune cerf agonisant s'étant emprisonné par mégarde dans une clôture résidentielle.

Nous sommes sans mot pour qualifier cette intervention.

D'abord, le policier ne respecte aucune mesure raisonnable de sécurité en tirant à vue plus d'une quinzaine de balles à quelques mètres à peine des résidences environnantes. Nous doutons que cette manière d'intervenir soit prévue dans les protocoles que doivent certainement suivre les policiers de la Ville.

Ceci étant dit, ce que nous considérons le plus inquiétant est de constater toute la brutalité dont fait preuve le « gardien de la paix », ainsi que son insensibilité pour la souffrance



qu'il inflige à l'animal. L'agent apparaît dépourvu de toute considération pour le bien-être de l'animal, ainsi que pour les répercussions qu'une telle scène peut avoir sur les résidents des maisons alentours.

Il semble difficile de croire que cette scène se déroule au Québec en 2023. Ces vidéos s'apparentent plus à une bande-annonce d'un film Western des années 60 qu'à une intervention policière dans une banlieue métropolitaine québécoise au 21^e siècle. Nous sommes cependant forcés de constater le fait accompli, et surtout d'en élaborer les causes.

En effet, depuis le début de ce dossier, nous sentons un grave manque d'empathie de nos décideurs envers les créatures que nous espérons sauver. Que ce soit au niveau provincial ou municipal, personne ne semble se soucier que le mandat que vous avez reçu, chers collègues, ne revient qu'à défendre coûte que coûte le massacre d'une centaine d'êtres vivants, en bonne santé et doués de sensibilité.

Malgré tout, nous n'avons pas tenu à sonner les sirènes d'alarme, étant convaincus que la contestation judiciaire de la décision d'abattre le troupeau de cerfs vivant au Parc Michel-Chartrand était la bonne voie pour empêcher la tuerie.

Aujourd'hui, nous réalisons que la voie judiciaire seule n'est pas la solution. Nous réalisons qu'une prise de conscience populaire est impérative pour que vos clients se mettent enfin à agir raisonnablement. À l'heure des changements climatiques, où l'humanité s'aperçoit de la nocivité de sa présence sur la biodiversité, nous ne pouvons pas concevoir que nos gouvernements continuent de préconiser des méthodes de gestion de la faune aussi barbares que celle apparaissant dans ces vidéos.


Nous ne pouvons pas concevoir que les policiers de la Ville de Longueuil n'aient pas reçu de consignes d'intervention claires à suivre lorsque des cerfs se seraient malheureusement aventurés trop proches des résidences adjacentes au parc.

Nous ne pouvons pas concevoir que la Ville n'ait pas mis en œuvre de mesures raisonnables pour prévenir ce genre de situation, *a fortiori* suite à l'ordonnance rendue par la Cour d'appel le 14 décembre 2022, interdisant tout abattage de cerfs jusqu'à ce qu'un jugement au fond soit rendu sur notre Pourvoi en contrôle judiciaire. Nous ne pouvons enfin pas concevoir que cette scène se soit déroulée dans l'insouciance la plus totale de ceux et celles qui ont pour responsabilité de maintenir la loi et l'ordre.

Nous espérons sincèrement que la présente encouragera vos clients à prendre des mesures immédiates afin d'empêcher qu'une telle tragédie ne se reproduise. Si la quantité de sang qui s'accumule sur leurs mains ne les encourage pas à agir, peut-être que la réaction des citoyens et citoyennes aura sur eux l'effet escompté.

Croyant le tout conforme, veuillez agréer nos cordiales salutations.

GOLDWATER, DUBÉ


Me Anne-France Goldwater
Avocate de Service Sauvetage Animal
et de Florence Meney



GOLDWATERDUBE.COM
3500 OUEST DE MAISONNEUVE WEST
SUITE 2310 • WESTMOUNT, QUÉBEC • H3Z 3C1
T • 514 861 4367 F • 514 861 7601

p.j. Vidéos YouTube tirée de la chaîne d'Éric Dussault

cc. Me Marie-Claude St-Amant (SPCA)